



**PUBLICATION D'UN PROJET D'AVIS DU MEDIATEUR DU LIVRE
SUR L'ÉDITION SCIENTIFIQUE DANS LE CONTEXTE DES POLITIQUES EN FAVEUR DE LA SCIENCE OUVERTE**

L'AVIS

En réponse à une démarche engagée par le Président du Syndicat national de l'édition, le médiateur du livre publie **un projet d'avis sur la politique en France en matière d'édition scientifique et de science ouverte** et les enjeux qu'elle soulève tout particulièrement pour l'édition de sciences humaines et sociales.

Alors que le principe d'un deuxième **plan de soutien à l'édition scientifique** a été annoncé, après un premier plan 2017-2021, la politique française de l'édition scientifique reste un objet à construire. Un observatoire a été mis en place en décembre 2021 par les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Culture. Tandis que le débat a souvent opposé de façon frontale les tenants de la science ouverte et les défenseurs de l'édition privée, le médiateur du livre propose **des pistes pour un dialogue constructif**.

L'idée majeure qui inspire ce projet d'avis est que **le numérique et la science ouverte appellent une réinvention de la fonction éditoriale qui rend encore plus précieux le rôle que jouent les éditeurs**, publics et privés, dans la publication des travaux de la science. La politique de science ouverte s'est, en France comme ailleurs, légitimement définie dans la réponse aux positions et aux pratiques des grands éditeurs internationaux du domaine scientifique, technique et médical. Elle ne peut cependant faire l'économie d'**une approche particulière du domaine des sciences humaines et sociales**, où la France possède un riche tissu d'éditeurs, privés comme publics, dont la diversité est une **garantie de la vitalité du débat d'idées et du pluralisme démocratique**. Ce secteur est un secteur souvent fragile, en pleine mutation et en besoin de visibilité.

Le projet d'avis se conclut par **seize pistes de recommandations**, déployés selon cinq axes : le choix d'un **soutien véritable** à l'édition de revues de sciences humaines et sociales, les modalités pertinentes d'une **ouverture accrue** de leur publication, les **leviers de politique publique** à mettre en œuvre, la nécessaire **attention fine aux problématiques diverses** des disciplines et des modes de publication et, enfin, la **gouvernance de la politique** en faveur de l'édition de revues de sciences humaines et sociales.

Le médiateur du livre soumet ce projet d'avis à l'ensemble des parties intéressées et poursuivra la **concertation** pour jouer son rôle de rapprochement des points de vue dans la perspective d'**un avis définitif d'ici l'automne**.

LE MEDIATEUR DU LIVRE

Institué par la loi du 17 mars 2014, le médiateur du livre est notamment compétent pour se prononcer, à la demande des éditeurs privés, sur les pratiques éditoriales des éditeurs publics.

C'est M. Jean-Philippe MOCHON, conseiller d'État, nommé par décret du 22 octobre 2020 qui exerce les fonctions de médiateur du livre, avec l'appui de M. Simon VIALLE, en qualité de délégué.